

Les Lilas, le jeudi 31 mars 2022

A

SNUTER-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
contact@snuter-fsu.fr

Mme Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
20 avenue de Ségur 75007 Paris.

Mme Amélie de MONTCHALIN Ministre de la Transformation et de
la Fonction Publique
101 rue de Grenelle 75007 Paris

Lettre RAR

M. Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne, 75350 Paris

M. Gérald DARMANIN Ministre de l'intérieur
Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

M Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé
en charge de la protection de l'enfance
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

Le 7 avril prochain est la journée mondiale de la santé. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux territoriaux sont confrontés à la mise en œuvre de politiques publiques qui développent une vision gestionnaire et déshumanisée des professions du care, en contradiction avec la finalité de ces métiers. La conséquence majeure est une difficulté à assurer leur mission d'accompagnement des personnes fragilisées.

Les travailleurs sociaux et médico-sociaux dénoncent :

- la dégradation de leurs conditions de travail (postes vacants, charge de travail...)
- une perte de sens de leur travail (management, approche gestionnaire des missions...)
- les effets du manque d'attractivité des métiers (gel du point d'indice, salaires insuffisants et carence de concours...)

Salariés du privé, agents du secteur public sont toutes et tous confrontés aux mêmes difficultés pour l'exercice de leurs métiers.

Les professionnels du champ de l'action sociale, de l'enfance, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion travaillant dans les conseils départementaux, CCAS, établissements publics, mairies se sont mobilisés ces derniers mois pour alerter sur ces constats et demander un plan d'ampleur en faveur de ce secteur d'activité : revalorisation des rémunération, soutien aux collectivités afin de permettre des embauches à la hauteur des enjeux, ouverture d'un chantier sur les conditions d'exercice des missions.



Si les annonces du gouvernement ne répondent pas à l'ensemble des revendications des agents, leurs mise en œuvre semble se révéler en total décalage avec les engagements pris par le Premier ministre et ne correspondant finalement en rien donc en rien avec le CTI de la fonction publique hospitalière. Enfin nous ne pouvons accepter que puisse être exclue une partie des professionnels sociaux et médico-sociaux tels les assistants familiaux ou les personnels administratifs et techniques, qui ne bénéficieraient pas de cette prime. Enfin, aucune réponse n'est apportée pour améliorer réellement les conditions d'exercice des missions.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 7 avril 2022 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisés sur le territoire.

A cette occasion, nous souhaitons être reçu en audience pour ouvrir les négociations concernant :

- La revalorisation des grilles des carrières pour relancer l'attractivité de nos métiers,
- Le respect des engagements pris le 18 février par le 1^{er} Ministre de l'attribution d'un CTI de 183€ en faveur des travailleurs sociaux et médico-sociaux, et notre revendication de l'ouvrir à l'ensemble des personnels qui participent aux missions concernées « de protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion, etc. »
- Le dégel significatif du point d'indice,
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,
- La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux
- L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,
- La reconnaissance des professions du travail social au grade licence

Nous demandons également des moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

Veuillez accepter, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat l'expression de notre considération.

Pour le SNUTER-FSU

Le co-secrétaire général

Julien FONTE

